Etude de définition de la restauration hydromorphologique de la Jalle de Blanquefort et ses affluents

DOSSIER AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU ET DECLARATION D'INTERET GENERAL

RESUME NON TECHNIQUE

ARTELIA / AOUT 2020 / 4351465

Etude de définition de la restauration hydromorphologique de la jalle de Blanquefort et de ses affluents

Bordeaux Métropole

– résumé non technique

VERSION	DESCRIPTION	ÉTABLI(E) PAR	CONTROLÉ(E) PAR	APPROUVÉ(E) PAR	DATE
1	Résumé non technique (DLE – DIG – PPG)	MEE	-	-	09/2020

ARTELIA – agence de bordeaux
Parc Sextant – Bâtiment D
6-8 avenue des Satellites – CS 70048
33187 LE HAILLAN Cedex
Tel. : +33 (0)5 56 13 85 82
Fax : +33 (0)5 56 13 85 63

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

SOMMAIRE

1. PRÉSENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE 4
2. POURQUOI DÉFINIR UN PLAN PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) ? 4
3. BASSIN VERSANT ÉTUDIÉ 5
4. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT 8
   - 4.1. Hydrologie 8
   - 4.2. Hydrogéologie 8
   - 4.3. Hydromorphologie 9
   - 4.4. Qualité des eaux 9
   - 4.5. Milieu naturel 10
     - 4.5.1. La ripisylve 10
     - 4.5.2. Habitats naturels, faune et flore 11
   - 4.6. Contexte humain 11
     - 4.6.1. Occupation des sols et urbanisation 11
     - 4.6.2. Usages des eaux 12
5. DÉFINITIONS DES ENJEUX – OBJECTIFS ET ACTIONS 13
6. LE PROGRAMME DE GESTION 15
7. RÈGLEMENTATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT 15
8. SYNTHÈSE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT 15
9. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES IMPACTS ... 17
10. COMPATIBILITÉ AVEC NATURA 2000 17
11. COMPATIBILITÉ AVEC LES DOCUMENTS CADRE SUR L'EAU .. 18

1. PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

Le présent dossier est porté par :

Bordeaux Métropole

Esplanade Charles de Gaulle

33076 BORDEAUX

Tél : 05 56 93 65 65

N° SIRET : 100003945

Direction de l'Eau – centre GEMAPI

Tour Aquitaine

6ème étage

rue du Corps Franc Pommiès

33000 BORDEAUX

Historiquement, la Jalle de Blanquefort et ses affluents étaient gérés par le Syndicat Intercommunal des Jalles de Lande à Garonne (SIJALAG), créé le 23 février 2004.

Suite à la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de janvier 2014, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) est devenue **Bordeaux Métropole**. De ce fait, par délibération n°2015/767 en date du 27 novembre 2015, Bordeaux Métropole a décidé de prendre par anticipation, au 1er janvier 2016, la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), annonçant ainsi la **dissolution du SIJALAG**.

La loi crée une compétence comprenant les missions relatives à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, définies aux 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- aménagement de bassin hydrographique ;
- entretien de cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ;
- défense contre les inondations et contre la mer (gestion des ouvrages de protection hydraulique) ;
- restauration des milieux aquatiques (potentielles zones d'expansion de crue).

Néanmoins, l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations peut justifier la prise de compétences complémentaires notamment en matière de maîtrise des eaux pluviales, de gouvernance locale et de gestion des ouvrages.

2. POURQUOI DEFINIR UN PLAN PLURIANNUEL DE GESTION (PPG) ?

Le PPG est un document de gestion et de planification pluriannuelle. Il donne une vision cohérente et structurée des actions à réaliser sur le territoire du syndicat. Les actions planifiées dans le PPG permettront de répondre à des enjeux d'intérêt général.

L'établissement de ce PPG repose sur la base d'un état des lieux précis des différents cours d'eau sur une partie du territoire. Ce diagnostic a été réalisé, à partir de l'étude de terrain des différents compartiments des milieux aquatiques (lit mineur et lit majeur).

C'est sur cette base de connaissance du réseau hydrographique que les élus et les acteurs locaux ont pu se prononcer et définir les enjeux et les objectifs.

Pour poursuivre ces actions et intégrer son pouvoir supplémentaire, Bordeaux Métropole procède à l'actualisation de son plan pluriannuel de gestion (PPG) adapté à l'ensemble du bassin versant. Sa mise en œuvre doit permettre l'entretien des cours d'eau et les travaux nécessaires à la restauration des continuités écologiques pour l'atteinte du bon état des masses d'eau.

En effet, le précédent PPG et sa déclaration d'intérêt général, validé en 2008 était programmé pour une durée de 5 ans. Cette durée a été prolongée par les services de l'Etat, cependant il est indispensable de renouveler ce plan pluriannuel de gestion.

3. BASSIN VERSANT ETUDIE

Bordeaux Métropole souhaite étudier les possibilités de redonner au fonctionnement du cours d'eau et de ses affluents des espaces plus larges (espaces de mobilité, de liberté et de circulation), intégrant en cela les lits mineurs et les lits majeurs tout en tenant compte des enjeux importants sur ce territoire, notamment sur les secteurs où les zones inondables sont en partie urbanisées.

La Jalle de Blanquefort est un affluent rive gauche de la Garonne qui draine un bassin versant d'une superficie de 347 km², situé dans l'ouest et le nord de l'agglomération bordelaise, sur **12 communes** actuellement.

Ce bassin versant comprend un linéaire de près de 176 km de cours d'eau dont les écoulements se font d'ouest en est. L'exutoire est situé en rive gauche de la partie aval de la Garonne

Il est à noter que la présente DIG porte sur le même linéaire de cours d'eau que la précédente en intégrant la commune de Salaunes (cf. annexe), mais pas celle de Saint-Jean-d'Illac à ce jour, comme l'indique la carte ci-après. Toutefois, pour la compréhension globale du présent dossier, l'analyse environnementale a porté sur l'ensemble du bassin versant de la jalle de Blanquefort et ses affluents.

La DIG porte également sur tous les ouvrages traversants participant à la prévention du risque inondation.

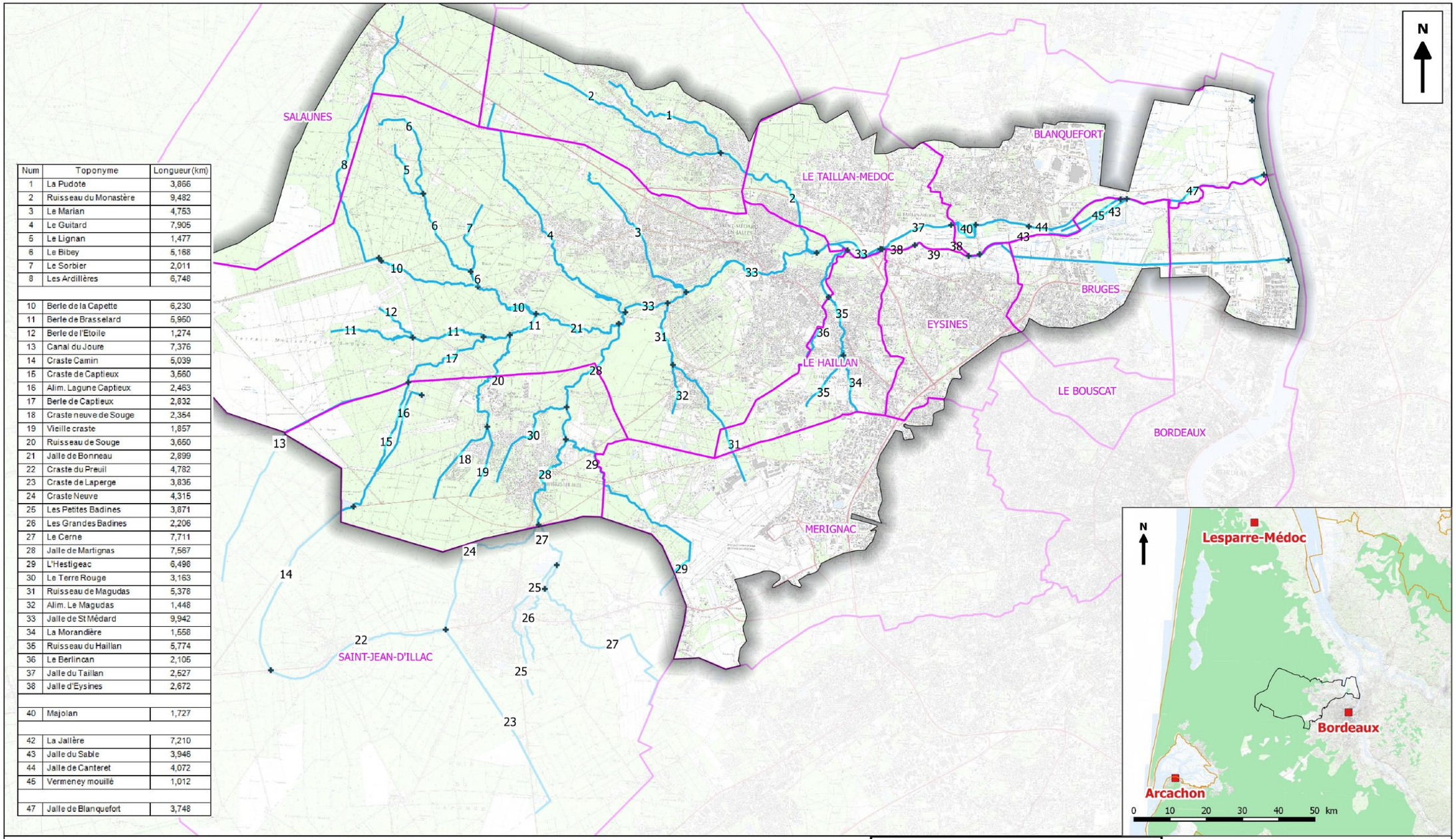

Num	Toponyme	Longueur (km)
1	La Pudote	3,866
2	Ruisseau du Monastère	9,482
3	Le Marian	4,753
4	Le Guitard	7,905
5	Le Lignan	1,477
6	Le Bibey	5,168
7	Le Sorbier	2,011
8	Les Ardillères	6,748
10	Berle de la Capette	6,230
11	Berle de Brasselard	5,950
12	Berle de l'Etoile	1,274
13	Canal du Joure	7,376
14	Craste Camin	5,039
15	Craste de Captieux	3,560
16	Alim. Lagune Captieux	2,463
17	Berle de Captieux	2,832
18	Craste neuve de Souge	2,354
19	Vieille craste	1,857
20	Ruisseau de Souge	3,650
21	Jalle de Bonneau	2,899
22	Craste du Preuil	4,782
23	Craste de Laperge	3,836
24	Craste Neuve	4,315
25	Les Petites Badines	3,871
26	Les Grandes Badines	2,206
27	Le Cerne	7,711
28	Jalle de Martignas	7,567
29	L'Hestigeac	6,496
30	Le Terre Rouge	3,163
31	Ruisseau de Magudas	5,378
32	Alim. Le Magudas	1,448
33	Jalle de St Médard	9,942
34	La Morandière	1,558
35	Ruisseau du Haillan	5,774
36	Le Berlincan	2,105
37	Jalle du Taillan	2,527
38	Jalle d'Eysines	2,672
40	Majolan	1,727
42	La Jallère	7,210
43	Jalle du Sable	3,946
44	Jalle de Canteret	4,072
45	Vermeney mouillé	1,012
47	Jalle de Blanquefort	3,748

Légende

Cours d'eaux étudiés

Limites communales

0 1 2 3 4 5 km

BORDEAUX MÉTROPOLE

ARTELIA

Source : SIAH, BD carthage

Plan de localisation

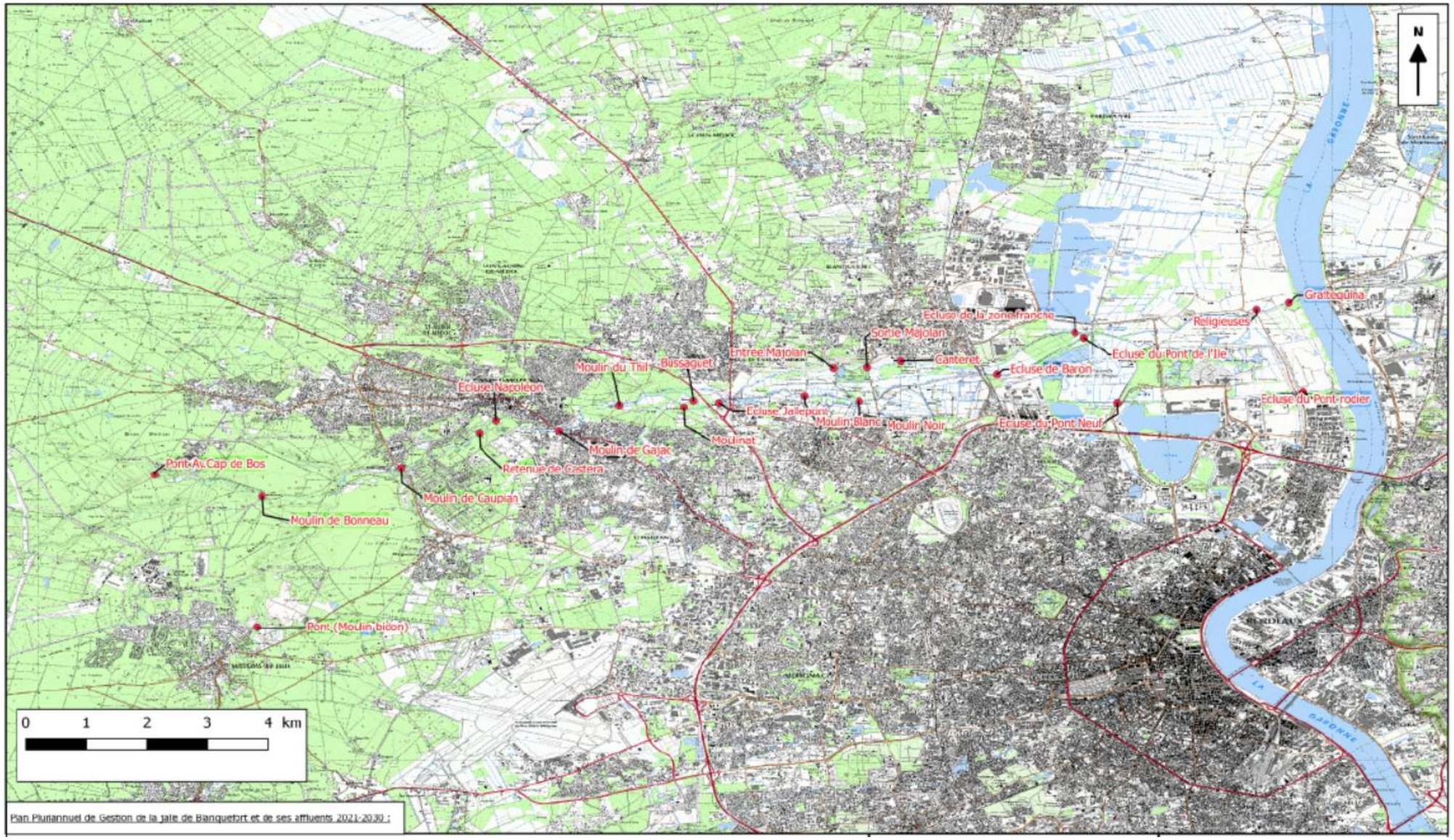

Localisation des ouvrages hydrauliques du bassin versant

4. ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT

4.1. HYDROLOGIE

La jalle de Blanquefort et ses affluents sont les cours d'eau principaux du bassin versant étudié. La jalle de Blanquefort est caractérisée par un régime hydrologique de **type pluvial** (crues hivernales et basses eaux en été). Dans sa partie aval, elle subit également le phénomène de marée, en lien avec la Garonne.

L'analyse des débits spécifiques montre que de fortes crues ont eu lieu sur le bassin dont la crue de janvier 1994 qui est la plus grande crue historique dont on a pu retrouver des traces et donc encore en mémoire chez les riverains pour tout le linéaire des jalles principales. On a estimé que cette crue était l'équivalent d'un évènement de période de retour de 40 ou 50 ans.

L'inondabilité de la vallée est prise en compte dans le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de l'Agglomération Bordelaise en cours de révision et pour lequel de nouvelles cartographies de l'aléas ont été récemment élaborées. Celles-ci permettront de définir les principes de constructibilité (ou non) des secteurs inondables dans la nouvelle version du PPRI.

Par ailleurs, sur le bassin versant de la jalle de Blanquefort, l'**étiage** est une problématique à part entière. Les étiages sévères impactent la vie aquatique et peuvent faire émerger des conflits d'usages. Cet état est notamment aggravé par la teneur des sols essentiellement sableux qui favorise les infiltrations locales. Ainsi, sur les 47 cours d'eau prospectés en été 2017, **45% d'entre eux** (soit presque la moitié) présentent un niveau d'eau insuffisant pour garantir un bon fonctionnement biologique du cours d'eau.

Concernant les typologies d'écoulement, trois secteurs se distinguent sur le bassin versant :

- Section amont : cours d'eau rectilignes, à faibles pente ou l'eau s'écoule lentement. Les cours d'eau sont appelés des crastes et considérés comme des drains, ce qui traduit la pression agricole (exploitation de Pin maritime et agriculture intensive).

- Section centrale : entre milieu urbain et couvert forestier. En milieu urbain les cours d'eau sont modifiés et rectilignes, subissant des pressions liées à l'urbanisation. Cette section centrale abrite également des cours d'eau à dynamique plus naturelle, la pente et les vitesses d'écoulements y sont plus importantes et les cours d'eau sont méandreux sous couvert forestier.

- Section aval : correspondant à la plaine alluviale de la Garonne, les cours d'eau sont appelés jalles, sont assez rectilignes à pente faible et écoulements lents gérés par des ouvrages transversaux (moulins, écluses). Ces jalles sont la conséquence du drainage effectué au XVIIe siècle pour le maraichage et pâturage. La mobilité de ces cours d'eau est contrainte par un système de digues de protection contre le risque inondation.

4.2. HYDROGEOLOGIE

Une nappe est une étendue d'eau en sous-sol. La formation d'une nappe dépend de la géologie du sous-sol : lorsque l'eau, en s'infiltrant dans le sol, rencontre une couche imperméable, cela entraîne la formation d'une nappe.

Deux grands types de nappes d'eau peuvent être différenciés :

- Les **nappes souterraines**, dites **captives**, sont généralement profondes et ne sont pas en contact avec l'air. Les eaux sont sous pression, car la nappe remplit entièrement l'aquifère.

- Les **nappes libres** sont en contact avec l'air. L'aquifère présente dans ce cas une zone saturée en eau, mais aussi une zone non saturée comprenant de l'air et de l'eau. La nappe est alimentée par l'eau de pluie sur toute la surface de l'aquifère. Au sein des nappes libres, on distingue les nappes phréatiques, qui sont des nappes d'eau libre à faible profondeur, et les nappes alluviales, qui sont des nappes d'« accompagnement » des rivières qui assurent un débit minimum en période d'étiage.

En Aquitaine, l'importance des formations sédimentaires induit une richesse remarquable en réservoirs d'eaux souterraines, dits aquifères. Ainsi beaucoup d'aquifères sont présents dans le secteur d'étude dont certains sont très exploités pour l'eau potable ou l'industrie. De nombreux captages pour l'alimentation en eau potable de Bordeaux Métropole se situent dans le bassin versant de la jalle, notamment les **captages du Thil** sur la commune de Saint Médard en Jalles. Les prélèvements s'effectuent dans les calcaires stampiens de l'amont du bassin versant au Taillan-Médoc, à une profondeur d'environ 60 à 120 m, et dans les sables éocènes pour la partie la plus aval, soit à une profondeur de 160 à 250 m. Certains captages du Thil se font à faible profondeur (moins de 5m).

4.3. HYDROMORPHOLOGIE

L'hydromorphologie est l'étude des caractéristiques morphologiques du cours d'eau, c'est-à-dire la géométrie du lit et des berges et les causes de ces transformations. Cela revient à analyser l'évolution de la forme des cours d'eau et des causes des déformations constatées.

D'une manière générale, on constate une très grande stabilité des lits principaux de la Jalle. Leur analyse tend à montrer que ces tracés n'ont pas évolué depuis plus de 80 ans.

En outre, la mobilité des cours d'eau s'exprime verticalement et horizontalement. Ces mobilités se traduisent par différents phénomènes.

Concernant les phénomènes **d'érosion latérale des berges et d'incision** (érosion du fond du lit), qui peuvent générer des désagréments pour les différents rôles et usages relatifs aux cours d'eau, il est constaté que 58% du réseau hydrographique fait l'objet d'érosion des berges et que 33% du réseau est incisé. Ce phénomène peut être dû aux activités agricoles (avec fort drainage), ou au contexte en milieu ouvert, avec très peu ou pas de ripisylve et un sol sableux.

L'ensablement / envasement est également une problématique importante du bassin. A l'amont le dysfonctionnement vient de la faible pente des cours d'eau et de l'entretien excessif de ceux-ci (dont curage et absence de ripisylve feuillue) qui favorise un ensablement léger, diminuant la vitesse d'écoulement et donc le drainage des terres agricoles (y compris de Pin maritime). A l'aval, l'envasement est lié à la faible circulation de l'eau induite par les « barrages » (ouvrages) successifs, l'absence de ripisylve, l'accumulation de végétation aquatique (invasive) qui fixe les sédiments, et aussi très probablement au rejet de la STEP de Cantinolle.

4.4. QUALITE DES EAUX

L'analyse de la qualité des eaux s de la Jalle de Blanquefort et de ses affluents est réalisée à partir du programme de surveillance des cours d'eau mis en place sur le bassin de l'Adour-Garonne, et à partir des données obtenues dans le cadre du suivi complémentaire mené par Bordeaux Métropole (Observatoire de la Jalle).

La qualité globale de la Jalle de Blanquefort et de ses principaux affluents suivis est évaluée à moyenne en 2016.

De manière générale, le lessivage des zones urbanisées et agricoles, cumulées aux rejets des STEP et du collecteur rocade entraîne une forte dégradation de la qualité des cours d'eau situés à l'aval de la zone d'étude. On observe ainsi

une dégradation de la qualité des cours d'eau de l'amont vers l'aval sous l'influence des différents rejets, de l'occupation du sol et des différents usages.

4.5. MILIEU NATUREL

4.5.1. La ripisylve

"Ripisylve" désigne étymologiquement une communauté forestière de rive. Cependant au sens plus large, elle constitue l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

La végétation des berges entretient des relations étroites avec la rivière et remplit de multiples fonctions.

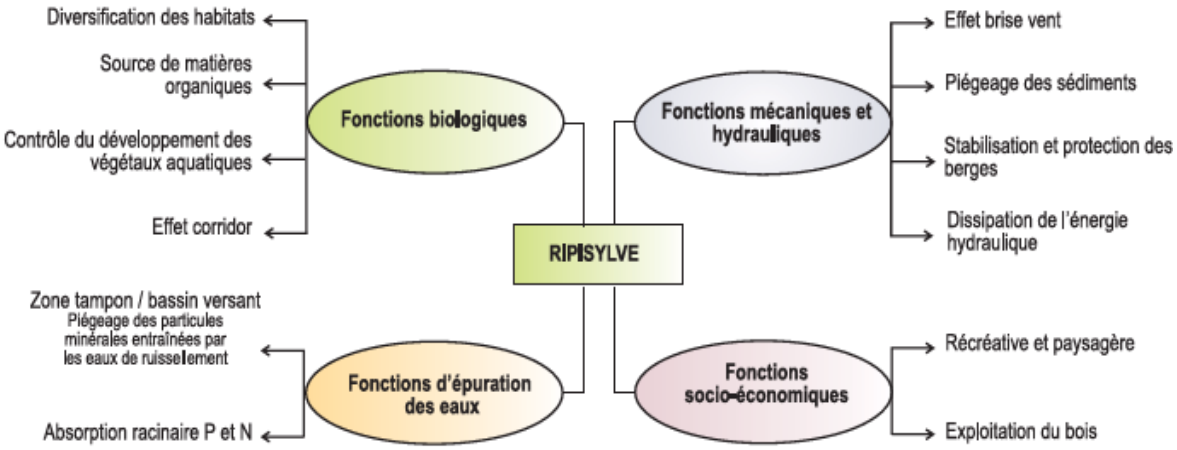

Sur le bassin de la jalle, quasiment **la moitié du linéaire d'étude présente une ripisylve en mauvais état**. Cet état dégradé traduit un déséquilibre de l'écosystème rivulaire, avec une pression anthropique forte, artificialisant significativement la ripisylve quand elle existe encore.

Ripisylve inexistante ou artificialisée

4.5.2. Habitats naturels, faune et flore

Concernant le patrimoine naturel, plusieurs zonages d'inventaire et de protection sont présents sur le bassin versant et essentiellement liés aux milieux aquatiques et zones humides associées (sites Natura 2000, réserve naturelle).

Ces milieux abritent des habitats naturels formés par des herbiers aquatiques, des landes humides à Bruyère, des prairies naturelles, ou encore des forêts humides de berges (aulnes, frênes) ou boisements de chênes par exemple.

En outre, de nombreuses zones humides ont été recensés sur le bassin versant de la jalle (environ 5% du territoire). Or, au droit des zones humides recensées en bordures de cours d'eau, la ripisylve est en bon état et une ripisylve en bon état en milieu humide correspond à un potentiel écologique élevé.

Tous ces habitats naturels présentent en effet un **potentiel écologique fort**, d'une part car ils sont de moins en moins fréquents et d'autre part car ils abritent un faune et une flore à fort enjeu et intérêt patrimonial.

Ces habitats sont en effet fréquentés par des **espèces animales patrimoniales et protégées** telles que : le Vison et la Loutre d'Europe, de nombreux amphibiens, oiseaux, plusieurs insectes (Agrion de mercure, Cuivré des marais, Damier de la succise, Lucane cerf-volant et grand Capricorne) et la Cistude d'Europe.

Les cours d'accueillent un faune piscicole d'intérêt et notamment des espèces migratrices : la Lamproie marine, la Lamproie fluviatile ou encore l'Anguille. Globalement à l'échelle du bassin versant de la Jalle de Blanquefort, les analyses montrent un **mauvais état de santé des populations de poissons**. Les causes potentielles les plus probables semblent être : les pollutions, les obstacles à la continuité écologique des cours d'eau et les cours d'eau fortement artificialisés.

Par ailleurs, les **espèces invasives** végétales occupent une part importante des ripisylves et des lits mineurs des cours d'eaux étudiés. En effet, 37.5 % du linéaire de cours d'eau présente des espèces exotiques envahissantes (robinier faux acacia, jussie, cerisier tardif, Rénouée du japon…). Des espèces animales telles que ragondins, écrevisses américaine ou tortue de Floride sont également retrouvées.

4.6. CONTEXTE HUMAIN

4.6.1. Occupation des sols et urbanisation

Comme le montre le graphique ci-après, l'occupation du territoire est très majoritairement forestier et landicole (82 % du bassin versant).

Au regard de l'occupation du sol de la métropole Bordelaise, le bassin versant de la jalle de Blanquefort représente un véritable poumon vert (44% de la Métropole est urbanisé).

Cependant, à l'échelle du bassin versant, la population augmente significativement, quasiment de 10% en 5 ans.

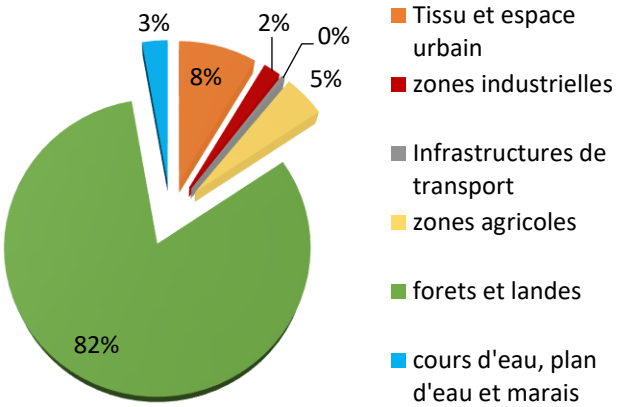

En outre, d'après l'analyse des documents d'urbanisme, sur la partie centrale du bassin versant, la plus urbanisée, on constate que l'urbanisation est proche des cours d'eau et qu'elle va continuer à se densifier à proximité de certains d'entre eux et en tête de bassin versant pour quelques ruisseaux.

Il est donc constaté une pression d'urbanisation autour des cours d'eau assez forte sur le bassin versant. Des problèmes de débordements ont d'ores et déjà été signalés sur plusieurs secteurs urbanisés (ou comportant des enjeux) en rapport avec l'imperméabilisation des sols.

4.6.2. Usages des eaux

Prélèvements :

Les prélèvements en eau sur le bassin de la jalle de Blanquefort, correspondent aux usages suivants :

- Comme indiqué plus haut, les volumes prélevés pour **l'eau potable** sont très importants, en atteste le nombre de captages au sein du bassin versant.
- **L'irrigation** représente le second poste de prélèvement en eaux souterraines. Cet usage important est variable selon l'aléa climatique. Une partie de la vallée maraichère est irriguée par le biais de prélèvements directs dans la jalle mais les volumes prélevés ne sont pas connus ni suivis.
- Enfin les prélèvements pour **l'industrie** présentent également des volumes importants en nappe plus ou moins profonde, voire directement dans les cours d'eau (Ariane Group).

Le « SAGE Nappes profondes de Gironde » incite à la recherche de ressources de substitution plus superficielles pour l'irrigation et l'industrie, afin de réserver les nappes captives à l'usage « eau potable » qui, en contrepartie, s'engage à de fortes économies.

Rejets :

En outre, de nombreux points de rejets ont été observés : 3 rejets de stations d'épurations collectives, 13 rejets de stations d'épurations industrielles, et environ 200 rejets d'eau pluviale.

Ces rejets peuvent être **source de pollution (lessivage des sols pollués…) et viennent s'ajouter aux pollutions potentielles agricoles diffuses.**

Ouvrages hydrauliques :

Les très nombreux ouvrages recensés sur le bassin versant (environ 660 ponts, buses, seuils, barrages, pelles…) révèlent la pression anthropique très forte sur le réseau hydrographique et les nombreux usages sur le bassin versant.

Tous ces ouvrages sont autant **d'obstacles potentiels** aux écoulements des eaux et des sédiments et à la continuité écologique, tant aquatique que semi-aquatique.

Autres sources de dégradation des cours d'eaux :

Quelques zones de piétinement se retrouvent sur le bassin de la Jalle de Blanquefort. Les animaux (vaches, chevaux…) s'abreuvent dans les cours d'eau ce qui implique des zones largement piétinées, fragilisant les berges (affaissement, érosion), envasant le cours d'eau et dégradant la qualité de l'eau.

En outre, une dizaine de décharges sauvages ont été recensées lors de la prospection terrain.

Des confortements de berges artisanaux ont également été observés ; ils peuvent contribuer à modifier les écoulements et débordements des cours d'eau.

Loisirs :

Il a pu être constaté sur le terrain que les **activités de pêche** sont développées sur le bassin versant (2 AAPPMA). Cependant cette activité est en déclin par rapport aux dernières décennies en raison de la raréfaction du poisson.

La **randonnée pédestre, à cheval et particulièrement à vélo** (le VTT est très pratiqué le long des cours d'eau), est une pratique courante sur le bassin versant. En zone non urbanisée, ces pratiques ont plusieurs effets observables sur les cours d'eau : dégradation des berges, aménagements faisant obstacle à l'écoulement, dérangement faune…

5. DEFINITIONS DES ENJEUX – OBJECTIFS ET ACTIONS

Suite au diagnostic du bassin et à l'identification des points forts et des points faibles, une phase de concertation avec les élus et les acteurs du territoire a été réalisée. Cette étape a permis de valider et hiérarchiser les enjeux et leurs objectifs permettant d'aboutir à une stratégie de gestion sur l'ensemble du bassin étudié afin de rectifier les points faibles identifiés.

Les enjeux suivants sont ressortis :

- Mise en œuvre et réussite d'une gestion pérenne, équilibrée et adaptée
- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Amélioration de la qualité de l'eau
- Amélioration de la qualité des milieux aquatiques et rivulaires
- Préserver les enjeux d'intérêt public du risque inondation.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs objectifs ont été déterminés et déclinés en objectifs opérationnels.

	Objectifs généraux		Objectifs Opérationnels
Gouvernance	**Améliorer et formaliser la communication**	**1**	Améliorer l'information auprès des acteurs locaux en mettant en place des outils et instance de communication
		2	Faire connaître la réglementation des cours d'eau à l'ensemble des acteurs et usagers de la jalle
		3	Partager et sensibiliser aux bonnes pratiques de gestion hydraulique et des berges
	Organiser la gouvernance à l'échelle du bassin versant	**4**	Obtenir/renforcer une gestion pérenne à l'échelle du bassin versant
		5	Organiser la coordination des acteurs
		6	Organiser la communication entre les acteurs
		7	Renforcer et structurer l'animation du plan de gestion du bassin versant de la Jalle
	Optimiser la gestion quantitative de la ressource en eau	**8**	Améliorer la connaissance du fonctionnement hydraulique de la vallée maraichère en réalisant une étude et installant des stations de mesures (*nombre à préciser quand l'action sera définie*)
		9	Coordonner la gestion des vannages par la mise en place d'un protocole
		10	Etudier les solutions alternatives d'approvisionnement pour l'irrigation en anticipation du changement climatique et du déplacement du rejet de la STEP de Cantinolle
		11	Améliorer la connaissance des interactions entre nappe souterraines et milieux humides
Risque Inondation	**Définir une stratégie de gestion du risque inondation**	**12**	Réduire le risque inondation, notamment en restaurant les zones d'expansion des crues à l'aval : zones d'étalement de la forteresse et de l'amont de la réserve naturelle et en réhabilitant 5 zones sur les secteurs amont

		13	Restaurer l'espace de divagation du cours d'eau et reculer les digues dans les secteurs ou cela est possible en tenant compte des enjeux
		14	Pérenniser la gestion des digues
Trame verte et bleue	**Restauration de la continuité écologique**	**15**	Restaurer la libre circulation piscicole et sédimentaire de 7 ouvrages de Bordeaux Métropole à l'aval dans les 10 ans à venir
		16	Tests et suivis des effets de la restauration écologique des ouvrages sur les niveaux d'eau notamment vis-à-vis des prises d'eau et des interactions avec la nappe souterraine
		17	Inciter, accompagner techniquement et coordonner les autres propriétaires d'ouvrages à restaurer la continuité écologique
	Restauration hydromorphologique du réseau hydrographique	**18**	Réduire l'érosion et l'incision sur 4 secteurs à l'amont tout en réhabilitant les champs d'expansion des crues et favorisant la reconnexion des zones humides
		19	Restauration de la dynamique des écoulements et de la ripisylve sur 3 secteurs à l'aval et 1 à l'amont
	Restaurer et entretenir le patrimoine naturel de la jalle	**20**	Préserver les milieux naturels aux abords de la jalle en pérennisant l'entretien régulier déjà pratiqué et en restaurant la ripisylve sur 6 secteurs
		21	Réduire la dégradation des milieux naturels aux abords de la jalle en agissant sur les espèces exotiques envahissantes là où elles sont présentes
		22	Restaurer des zones humides sur 5 secteurs prioritaires amont du BV de la jalle de Blanquefort
		23	Pérenniser la préservation des zones humides là où des plans de gestion existent déjà
		24	Coordonner l'action de la direction de la Nature de Bordeaux Métropole « BiodiverCité » pour améliore la connaissance sur les zones humides
	Contribuer à l'atteinte du bon état ou bon potentiel des masses d'eaux	**25**	A l'aval, réduire la pollution bactériologique en supprimant le piétinement par le bétail dans le cours d'eau (jalle de Blanquefort, jalle du sable et jalle Neuve)
		26	A l'aval, contribuer à améliorer l'oxygénation de la jalle de Blanquefort : atteinte du bon état pour les paramètres DCO et COD, pour 80% des stations de la masse d'eau FRFR51 "jalle de Blanquefort du confluent du Bibey à la Gironde"
		27	Suivre la qualité de l'eau et coordonner les différents suivis via l'observatoire de la Jalle
		28	Sur tout le bassin versant : communiquer sur l'état dégradé des masses d'eau lié aux fortes concentrations en métaux et bactériologiques, sensibiliser sur les rejets (industriels et urbains) et l'assainissement et suivre la qualité de ces rejets
		29	Lutter contre la présence de déchets

6. LE PROGRAMME DE GESTION

Cf. annexe 3 du dossier.

Pour aider Bordeaux Métropole à réaliser l'ensemble des actions d'amélioration de l'état des milieux aquatiques, des financeurs publics participent pour certaines actions. Il s'agit, de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Département de Gironde et de la Région Nouvelle Aquitaine.

7. REGLEMENTATION AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La mise en œuvre de ces actions nécessite la réalisation de travaux en rivière, plus ou moins impactants sur le milieu naturel et pouvant être soumis à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Certaines actions du PPG sont visées par l'article L.214-1 du code de l'environnement et sont soumises aux dispositions des articles L.214-2 à 6 de ce même code.

Depuis le 01/09/2020, une nouvelle rubrique est apparue dans la nomenclature Loi sur l'eau afin d'alléger la procédure pour les **projets favorables à la protection des milieux, qui passeront ainsi en régime Déclaratif** :

> 3.3.5.0. Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif (D).
>
> Cette rubrique est exclusive de l'application des autres rubriques de la présente nomenclature.
>
> Ne sont pas soumis à cette rubrique les travaux n'atteignant pas les seuils des autres rubriques de la présente nomenclature.

Par conséquent, les actions définies dans le PPG nécessitent une **Déclaration au titre de loi sur l'eau**.

Elles requièrent également une **Déclaration d'intérêt Général (DIG)** au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement. Cette DIG permettra à Bordeaux Métropole de procéder à un entretien homogène des cours d'eau à l'échelle du bassin versant et de mettre en place les travaux en propriété privée. Cette procédure donnera un droit d'accès aux propriétés privées riveraines, par le biais de la servitude de passage (L.215-18). Elle justifiera également la dépense de fonds publics sur ces mêmes parcelles.

8. SYNTHESE DES INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Les aménagements et travaux d'entretien prévus sur le bassin versant pourront générer des incidences négatives ou positives sur le milieu :

Tableau 1- incidences significatives attendues suite à la mise en œuvre des actions du PPG

ACTIONS / INCIDENCES	Entretien de la ripisylve	Gestion des espèces invasives	Aménagements d'abreuvoirs et pose de clôtures	Gestion des érosions / incisions	Gestion du risque inondation	Ouvrages - continuités écologiques
Destruction et/ou dégradation d'habitats d'espèces	Travaux	Travaux		Travaux	Travaux	Travaux
Fragmentation des continuités écologiques	Travaux	Travaux			Travaux	Travaux
Dérangement de la faune	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux
Modifications des écoulements				Travaux	Travaux	Travaux
Remise en suspension de sédiments		Travaux	Travaux	Travaux	Travaux	Travaux
Amélioration de la fonctionnalité écologique des habitats rivulaires	Exploitation	Exploitation	Exploitation	Exploitation	Exploitation	
Amélioration des écoulements		Exploitation	Exploitation	Exploitation	Exploitation	Exploitation
Restauration des zones d'expansion des crues					Exploitation	
Réduction de la propagation des espèces envahissantes	Exploitation	Exploitation				
Reconstitution d'une ripisylve	Exploitation		Exploitation	Exploitation		
Amélioration de la stabilité des berges	Exploitation	Exploitation	Exploitation	Exploitation		
Amélioration de la qualité des eaux		Exploitation	Exploitation		Exploitation	
Retour d'une faune et d'une flore diversifiée	Exploitation	Exploitation		Exploitation	Exploitation	
Rétablissement des continuités écologiques : piscicoles et sédimentaires						Exploitation

Les incidences en phase travaux sont faibles car ponctuelles et réduites dans le temps. Des mesures seront mises en place pour les éviter ou les réduire.

Au-delà des travaux, les actions mises en œuvre permettront d'améliorer la gouvernance autour du plan de gestion, la communication interne à Bordeaux Métropole, mais aussi avec les partenaires extérieurs, et enfin d'améliorer la connaissance des milieux.

9. MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION DES IMPACTS

Les actions à mener dans le cadre du plan de gestion auront des incidences positives sur les milieux aquatiques. En effet, elles participeront à la préservation ou la restauration du bon état écologique. Des mesures correctives ou compensatoires ne sont donc pas nécessaires.

Toutefois, le respect de prescriptions générales sera obligatoire lors de la réalisation des travaux. Ces prescriptions concernent :

- l'évitement des zones écologiquement sensibles (zones humides, habitats d'intérêt communautaire, stations d'espèce protégées…) avec mise en défens et panneaux d'information au besoin ;

- la prévention des risques de pollutions avec du matériel et produits adaptés aux milieux aquatiques et humides, des barrages filtrants, des kits anti-pollution, le respect de l'emprise des travaux ;

- l'adaptation de la période des travaux par rapport aux enjeux écologiques. De manière générale, les travaux en berge seront réalisés entre septembre et mars, tandis que les travaux en lit mineur seront réalisés de juin à octobre. Les travaux devront donc de préférence être réalisés en dehors des périodes de reproduction.

- La prévention contre la propagation des espèces envahissantes par balisage, vérification du matériel et respect des protocoles d'intervention, replantation d'espèces locales… ;

- La sécurité de la population et du voisinage par information du démarrage des travaux, et nettoyage et remise en état après intervention.

Des indicateurs de suivi judicieusement choisis pour évaluer la mise en œuvre des objectifs et actions du plan de gestion accompagnent par ailleurs ces mesures.

10. COMPATIBILITE AVEC NATURA 2000

Le plan pluriannuel de gestion de la jalle de Blanquefort et de ses affluents concernera quatre sites Natura 2000, repris dans le tableau ci-dessous :

FR7200805 – réseau hydrographique des jalles de Saint-Médard et d'Eysines	1000 ha 5 habitats naturels d'intérêt communautaire dont deux prioritaires, les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* et les Landes humides méridionales, ainsi que 8 espèces animales d'intérêt communautaire dont une prioritaire, le Vison d'Europe
FR7200687 « Marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre »	256 ha 3 habitats naturels d'intérêt communautaire dont un prioritaire, les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* et 9 espèces animales d'intérêt communautaire dont deux prioritaires, le Vison d'Europe et l'Ecaille chinée.
FR7210029 « Marais de Bruges »	276 ha 14 espèces d'oiseaux inscrites en annexe I de la directive « Oiseaux ».

FR7200700 - La Garonne	rôle fonctionnel majeur vis-à-vis des poissons migrateurs amphihalins (Grande Alose, Lamproie marine, Saumon atlantique, Esturgeon…) et des populations d'Angélique des estuaires présentes en berges

Au regard des travaux réduits du plan de gestion, les incidences négatives résiduelles sur les sites Natura 2000 seront négligeables.

Les perturbations du milieu (faune et qualité de l'eau), liées aux travaux seront limitées dans le temps et dans l'espace, et ne seront donc pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des sites Natura 2000.

11. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS CADRE SUR L'EAU

Le plan pluriannuel de gestion envisagé a été établi pour répondre aux orientations :

- du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, du bassin Adour Garonne,
- du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Estuaire de la Gironde et milieux associés,
- du SAGE Nappes profondes de Gironde,
- de la stratégie locale de gestion du risque inondation.

En effet, le PPG répond directement aux orientations d'amélioration de la gestion quantitative et de préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

oOo